

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 10 septembre 2018 à 19 h 11155, avenue Hébert

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement

Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs

M. Pierre Thouin, chef de division - voirie

M. Jérôme Vaillancourt, directeur par intérim de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

M. Guy Bédard, chef de division – service des loisirs et développement social

Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement

Mme Anne-Sophie Bergeron, secrétaire d'arrondissement substitut

M. Renaud Beauchemin, chargé de communication

Étaient aussi présents :

Mme Diane Dupuis, attachée politique au cabinet de la mairesse Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat M. Alain-David Jean-Noël, attaché politique M. Robert Dolbec, attaché politique du parti Ensemble Montréal Mme Julie Bessette, lieutenante, représentante du PDQ 39 Mme Rose-Andrée Hubbard, conseillère en développement communautaire

Nombre de personnes dans la salle : environ quarante (40)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel de direction.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA18 10 358

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2018 à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2018 à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black - mairesse d'arrondissement

Bonsoir et bienvenue à cette séance du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

Avant d'entamer l'ordre du jour, permettez-nous, comme nous avons l'habitude de le faire, d'attirer votre attention sur quelques sujets d'actualité.

Le 25 août dernier, les commerçants de la rue de Charleroi ont tenu une grande fête entre l'avenue de l'Archevêque et la rue Drapeau.

L'événement en était à sa première édition, mais cela n'a pas empêché les citoyens d'être nombreux à répondre à l'appel. Il faut dire que tous les ingrédients étaient présents pour faire un succès de cette journée: de la musique, des dégustations, des jeux et de l'animation pour les enfants.

Nous avons profité de cette fête pour sonder les citoyens sur la façon dont nous pourrions aménager le terrain que nous venons d'acheter au coin de l'avenue de l'Archevêque. Nous voulons être certains que ce futur espace vert répondra aux attentes des gens du quartier et de l'arrondissement.

Cette fête, j'en suis convaincue, a permis à tous les gens présents de découvrir tout ce que les commerçants de la rue ont à offrir.

Je tiens à le répéter, l'arrondissement continuera à soutenir les le développement de la rue de Charleroi et des autres rues commerçantes de l'arrondissement.

Nous travaillons d'ailleurs présentement à élaborer de nouvelles mesures pour verdir et embellir cette rue et pour contribuer à en augmenter l'achalandage.

Mme Chantal Rossi – conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Bonsoir,

La Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord était elle aussi présente lors de la fête sur de Charleroi. La SHGMN a profité de cet événement pour lancer une brochure sur la riche histoire de cette rue.

Je voudrais ce soir remercier une fois de plus la SHGMN pour le remarquable travail qu'elle effectue pour faire vivre l'histoire de notre arrondissement, mais je voudrais surtout les féliciter.

À l'occasion de la remise des prix *Homme Bénévolat-Québec 2018* du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité du Québec, l'organisme s'est mérité un certificat honorifique pour la qualité de l'encadrement de ses bénévoles.

Toutes mes félicitations à M. Jean-Paul Guiard et à ses collaborateurs pour cette distinction pleinement méritée!

Il est toujours utile de pouvoir jeter un coup d'œil dans le rétroviseur pour se rappeler d'où l'on vient; j'espère que la SHGMN pourra jouer encore longtemps son rôle de mémoire de l'arrondissement.

Dans un autre ordre d'idée, j'aimerais vous souligner que nous venons de procéder à l'inauguration de quatre nouvelles ruelles vertes dans l'arrondissement. Il s'agit des ruelles Sainte-Gertrude, Saint-Michel, Castille et Charleroi.

Les températures caniculaires que nous avons connues cet été nous rappellent l'importance de lutter contre les ilots de chaleur en accélérant le verdissement de Montréal-Nord.

Non seulement les ruelles vertes embellissent-elles nos quartiers et y apportent une touche de fraicheur, mais elles favorisent aussi les rencontres et les rapprochements entre voisins, deviennent un terrain de jeu sécuritaire pour les enfants et les sensibilisent à la protection de l'environnement.

Ces ruelles contribuent donc à faire de Montréal-Nord un endroit où il fait bon vivre ensemble.

Je remercie les organismes Soverdi et Éconord, ainsi que tous les citoyens qui ont contribué à ces belles réussites!

M. Abdelhag Sari – conseiller de la ville – district Marie-Clarac

Bonsoir,

Mois après mois, des Nord-Montréalais de tous horizons contribuent à faire rayonner notre arrondissement à l'extérieur de ses frontières. Au nom des membres du conseil, je voudrais souligner ce soir les réalisations de quatre d'entre eux.

Toutes nos félicitations d'abord à messieurs Wilmann Édouard et Yasser Mohammad qui ont été nommés « personnalités de la semaine » par le quotidien la Presse.

Wilmann est arrivé d'Haïti vers l'âge de trois ans alors que Yasser est arrivé au Québec comme réfugié politique à l'âge de 11 ans. Ils se sont rencontrés à l'école Henri-Bourassa où Wilmann est entraîneur de basket.

Les deux sont aujourd'hui des sources d'inspiration et de véritables coachs de vie pour des dizaines de jeunes Nord-Montréalais.

Merci à eux pour le formidable travail de terrain qu'ils effectuent auprès de nos jeunes.

Toutes nos félicitations, aussi, à Meghan Jasmin qui a remporté, avec ses coéquipières de l'équipe du Québec, la médaille d'or lors du championnat canadien de baseball féminin qui a été disputé en août dernier à Stonewall, au Manitoba.

Et mes hommages à sa grand-mère qui a, selon toute vraisemblance, transmis une partie de son ardeur et de son désir de vaincre à sa descendance.

Au nom des membres du conseil d'arrondissement, je voudrais finalement féliciter le boxeur super mimoyen, et grand espoir de la scène québécoise, Hamza Khabbaz, pour son passage chez les professionnels.

À seulement 19 ans, monsieur Khabbaz vient de décrocher son premier contrat professionnel chez Eye of the Tiger Management.

Nous lui souhaitons la meilleure des chances pour la suite de sa carrière.

M. Jean-Marc Poirier – conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Bonsoir.

Plusieurs d'entre vous ont entendu parler de la volonté de la Ville de Montréal et de la STM d'implanter un service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX. C'est maintenant confirmé, le coup d'envoi de ces travaux d'une durée de quatre ans sera donné le mois prochain.

À terme, ce chantier contribuera à augmenter l'attrait de notre arrondissement. Mais comme pour tout projet d'envergure dans le domaine des transports, des désagréments sont à prévoir tout au long des travaux pour les personnes qui empruntent ce boulevard ou qui y tiennent commerce.

Bien que certains désagréments soient inévitables, nous désirons vous assurer que les membres du conseil et le personnel de l'arrondissement font tout ce qui est en leur pouvoir pour que ces travaux se déroulent dans les meilleures conditions possible.

Nous avons déjà tenu plusieurs rencontres avec les promoteurs de ce projet et les entreprises du boulevard et des rues avoisinantes afin de nous assurer que ces derniers pourront continuer de faire affaire et de contribuer au développement économique de notre arrondissement.

Durant cette période, à chaque année et sauf durant l'hiver, les parcours d'autobus feront l'objet de détours. La STM informera les citoyens à cet effet.

Nous allons aussi nous assurer que toute autre information pertinente soit acheminée en temps opportun à nos citoyens, à nos commerçants et à nos industriels.

Mme Christine Black - mairesse d'arrondissement

Merci monsieur Poirier.

Pour conclure cette partie de notre assemblée, je tiens à vous rappeler que nous avons lancé, en juillet dernier, une grande démarche d'expression publique en lien avec le 10e anniversaire de la mort de Fredy Villanueva et des émeutes qui ont suivi.

Nous avons ainsi invité celles et ceux qui le désirent à exprimer leurs pensées, leurs aspirations ou leurs rêves par écrit ou en illustration sur un document qui sera ensuite déposé dans une capsule temporelle qui sera intégrée à la place de l'Espoir.

Je vous rappelle que cette démarche prend fin vendredi prochain, 15 septembre.

Celles et ceux qui désirent y participer trouveront toutes les informations nécessaires sous l'onglet *Place de l'Espoir* du site Internet de l'arrondissement.

Il y a des boîtes pour recueillir vos textes ou dessins au Bureau Accès Montréal, ici à la mairie, et dans nos quatre bibliothèques.

Si vous vous sentez inspirés, nous en avons une ici ce soir. Merci!

J'aimerais maintenant prendre un moment pour rendre hommage à trois citoyens pour leur engagement remarquable dans notre communauté et les inviter à signe le livre d'or de l'arrondissement.

Tout le monde à Montréal-Nord, ou presque, sait qui est Mme Brunilda Reyes. Il faut dire que son parcours peut aisément être qualifié d'exceptionnel.

Mme Reyes s'est installée à Montréal-Nord peu après son arrivée au Québec en 1995. Chilienne d'origine, elle s'est rapidement impliquée dans sa ville d'accueil et a fondé en 2001 *Les Fourchettes de l'Espoir*, une entreprise d'économie sociale.

L'organisme, qui est maintenant une institution incontournable de Montréal-Nord, favorise l'intégration sociale des plus démunis en leur donnant notamment accès à des aliments sains et à un coût raisonnable. Les *Fourchettes de l'Espoir* favorise aussi l'insertion sur le marché du travail d'adolescents et de jeunes par le biais de différents programmes et stages, en plus d'être actif sur le font du logement social

Pour souligner son implication dans la communauté, le nom de Mme Reyes a été choisi pour figurer dans la place des Montréalaises. Cet espace public sera aménagé derrière l'hôtel de ville afin d'honorer des femmes qui ont eu une influence marquante dans l'histoire de Montréal. Ce soir, c'est à notre tour de lui rendre hommage en lui demandant d'apposer sa signature dans le livre d'or de l'arrondissement.

Je souhaite également souligner le départ de deux membres de notre comité consultatif d'urbanisme, M. Bertrand Lemieux et Mme Kim Pariseau.

Nous tenons à vous remercier tous deux d'avoir participé aux travaux du comité consultatif avec un professionnalisme, un sérieux et une rigueur qui vous honorent.

C'est d'ailleurs toute une page d'histoire qui se tourne avec le départ de M. Lemieux, qui s'est joint au comité il y a plus de 15 ans. C'est grâce à des gens dévoués comme M. Lemieux, qui ont à cœur de répondre aux besoins des citoyens, que nous pouvons faire de Montréal-Nord un arrondissement à échelle humaine et où il fait bon vivre.

Je tiens à souligner qu'une troisième membre du CCU, Mme Éliane Lessard, quittera elle aussi le comité. Elle ne pouvait pas être parmi nous ce soir comme elle vient tout juste de donner naissance à un enfant. Il nous fera plaisir de la remercier elle aussi à une date ultérieure.

Nous aimerions maintenant tous vous inviter à venir signer le livre d'or de l'arrondissement.

Période de questions des membres du conseil

Mme Renée-Chantal Belinga – conseillère d'arrondissement – district Ovide-Clermont

Proposition de la mise sur pied d'un comité stratégique propreté en concertation avec différents acteurs du milieu pour poser des actions relativement à l'environnement, mise en place d'un plan d'action et d'une stratégie de communication.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 29.

Mme Julie Sigouin

Comité Racine - rendez-vous avec les élus

M. Alain Couture

Dépôt d'une pétition - vitesse sur avenue de l'Hôtel-de-Ville entre la rue Forest et Majeau

M. Franco Cappadoro

Dépôt de documents – projet du réaménagement du boul. Industriel

M. Paul Champagne

Lampadaires – remplacement et éclairage

M. Pierre Lacombe

Berges de la Rivière-des-Prairies – actions de l'arrondissement

M. Nino Marcozzi

Entrepôt sur la rue Amiens

M. Robert Pedicelli

Ronds de peinture blancs sur les trottoirs – plantation d'arbres

Fin de la période de questions à 19 h 55.

CA18 10 359

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 août 2018, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 août 2018, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA18 10 360

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 août 2018.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1187161011

CA18 10 361

Adjuger à Construction Viatek Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 358 407,20 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de pulvérisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense en contingences de 135 840,72 \$, taxes incluses, et une dépense en incidences de 135 814,68 \$, taxes incluses pour une dépense totale de 1 630 062,60 \$. Appel d'offres 1024 / 5 soumissions

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Viatek Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une somme de 1 358 407,20 \$, taxes incluses, le contrat 1024 pour l'exécution des travaux de pulvérisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense en contingences de 135 840,72 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense en incidences de 135 814,68 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 630 062,60 \$, taxes incluses ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1186329011

CA18 10 362

Autoriser la prolongation du contrat 17-15825 adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant de 109 111,28 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'œuvre technique pour les événements culturels à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la prolongation du contrat 17-15825 adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant de 109 111,28 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'œuvre technique pour les événements culturels à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1175922001

CA18 10 363

Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et M. Jean Roy pour la location d'un local pour l'exploitation d'un « pro-shop » aux arénas Fleury et Garon, en contrepartie d'un loyer de 200 \$, taxes incluses, par mois, pour l'aréna Fleury et en contrepartie d'un loyer de 100 \$, taxes incluses, pour l'aréna Garon, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 mars 2019, comportant une clause de renouvellement pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et M. Jean Roy pour la location d'un local d'exploitation d'un « pro-shop » aux arénas Fleury et Garon, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 mars 2019, comportant une clause de renouvellement pour les années 2019-2020 et 2020-2021;

QUE soit accepté un loyer total de 200 \$, taxes incluses, par mois, pour l'aréna Fleury et un loyer total de 100 \$, taxes incluses, par mois, pour l'aréna Garon;

ET QUE ces recettes soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1181280009

CA18 10 364

Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et M. Gilles Leblanc pour la location d'un local pour l'exploitation d'un « pro-shop » à l'aréna Rolland, en contrepartie d'un loyer de 100 \$, taxes incluses, par mois, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 mars 2019, comportant une clause de renouvellement pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et M. Gilles Leblanc pour la location d'un local d'exploitation d'un « pro-shop » à l'aréna Rolland, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 mars 2019, comportant une clause de renouvellement pour les années 2019-2020 et 2020-2021;

QUE soit accepté un loyer de 100 \$, taxes incluses, par mois;

ET QUE cette recette soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1181280014

CA18 10 365

Approuver le projet de convention addenda à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Parole d'excluEs, afin de prolonger le délai de l'entente pour la mise en place du projet « Verdissement contre les îlots de chaleur et agriculture urbaine » dans le cadre du programme Quartier 21 au 31 décembre 2019.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le nouveau projet de convention addenda à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Parole d'excluEs, sur une période de trois ans, remplaçant le projet de convention approuvé par le conseil d'arrondissement le 14 novembre 2016 (CA16 10 429) pour la mise en place du projet « Verdissement contre les îlots de chaleur et agriculture urbaine » dans le cadre du programme Quartier 21.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1161959002

CA18 10 366

Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

I est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 29 872 \$ à Boscoville pour la reconduction de son projet «Escouade radioactive» soutenu par le biais du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1184988005

CA18 10 367

Accorder une contribution financière de 7 674,42 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » pour la période de l'été et l'automne 2018 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 7 674,42 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » en 2018:

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1184394003

CA18 10 368

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour soutenir la réalisation de son projet spécial « Vivre et s'engager à Montréal-Nord » qui se déroulera le 28 septembre 2018 à la Place Bourassa.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 3 000 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour soutenir la réalisation de son projet spécial « 4e édition du Salon de l'engagement citoyen de Montréal-Nord » qui se déroulera le 28 septembre 2018 à la Place Bourassa;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1186145021

CA18 10 369

Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2018.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1186145022

CA18 10 370

Entériner une contribution financière de 150 \$ à L'Accorderie pour le financement de l'épluchette de blé d'Inde dans la voisinerie qui a eu lieu le 18 août 2018, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 150 \$ à L'Accorderie pour le financement de l'Épluchette de blé d'Inde dans la voisinerie qui a eu lieu le 18 août 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20 10 1183573022

CA18 10 371

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 juillet 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 juillet 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1183848035

CA18 10 372

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 juillet 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 juillet 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1183848036

CA18 10 373

Entériner une dépense de 459,90 \$, taxes incluses, auprès du Congrès National des Italo-Canadiens, région du Québec pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme soulignant la semaine italienne de Montréal 2018 du 3 au 12 août, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 459,90 \$, taxes incluses, auprès du Congrès National des Italo-Canadiens, région du Québec pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme soulignant la semaine italienne de Montréal 2018 du 3 au 12 août ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1183573021

CA18 10 374

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de septembre 2018 au mois d'août 2021, au Centre des jeunes l'Escale inc. et aux Fourchettes de l'Espoir à titre de partenaires de mission partagée ainsi qu'à la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal - section Henri-Bourassa, à la Ligue de tennis de Montréal-Nord et à la Musique aux enfants à titre de partenaires privés.

M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période de septembre 2018 au mois d'août 2021, au Centre des jeunes l'Escale inc. et aux Fourchettes de l'Espoir à titre de partenaires de mission partagée ainsi qu'à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal - section Henri-Bourassa, à la Ligue de tennis de Montréal-Nord et à La Musique aux enfants à titre de partenaires privés.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1186145020

CA18 10 375

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 14 août 2018, à 18 h 45 et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.045 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le coefficient d'occupation du sol maximal applicables dans la zone R1-114, secteur Gariépy entre Monselet et Martial.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 14 août 2018, à 18 h 45;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.045 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le coefficient d'occupation du sol maximal applicables dans la zone R1-114, secteur Gariépy entre Monselet et Martial.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1187040010

CA18 10 376

Adopter le premier projet de résolution PP-034 afin d'autoriser l'agrandissement (hall d'entrée) de la piscine Henri-Bourassa, sise au 6051, boulevard Maurice-Duplessis, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement de la piscine de l'école Henri-Bourassa, sise au 6051, boulevard Maurice-Duplessis (lot 1 095 888 du cadastre du Québec), en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

Pour l'ensemble du projet :

- Déroger à la grille de zonage P1-731 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser un taux d'implantation à 44,58 %;
- Déroger à la grille de zonage P1-731 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser un coefficient d'occupation du sol (COS) à 1,33 %;
- Déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre qu'aucune case de stationnement supplémentaire ne soit implantée;
- Déroger à l'article 233 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre un écran sonore composé d'un revêtement d'aluminium fini bois imprimé digitalement;
- Les conditions suivantes devront aussi être respectées :
 - À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord, s'appliquent;
 - Toute autre disposition continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1180217019

CA18 10 377

Permettre l'empiétement sur le domaine public d'un palier de béton desservant les sorties d'urgence pour le bâtiment sis au 4770, rue de Charleroi le tout en conformité avec le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhag Sari

Et résolu:

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, l'empiètement de 1,97 m² sur le domaine public pour une dalle de béton située sur le trottoir de l'avenue de Bellevois et desservant une sortie d'urgence du bâtiment sis au 4770, rue de Charleroi soit le lot 1 845 432 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1187177009

CA18 10 378

Permettre l'occupation du domaine public pour l'installation temporaire d'une terrasse liée au bâtiment sis au 5054, rue de Castille, le tout en conformité avec le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, l'empiètement d'une terrasse temporaire sur le domaine public sise au 5054, rue de Castille soit le lot 1 300 051 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1187857006

CA18 10 379

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser trois enseignes publicitaires pour le 6460-6464, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, malgré une recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme, la demande visant à permettre trois (3) enseignes publicitaires;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 669 277 du cadastre du Québec, soit le 6460-6464, boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1187040008

CA18 10 380

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge latérale minimale est de 1,63 m au lieu de 1,98 m, une marge arrière minimale de 3,49 m au lieu de 4,5 m et un balcon en marge avant à 0 m d'une ligne latérale ouest de terrain et à 1,63 m d'une ligne latérale est de terrain au lieu de 2 m, pour le 12005, avenue Éthier, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures une marge latérale minimale est de 1,63 m au lieu de 1,98 m, une marge arrière minimale de 3,49 m au lieu de 4,5 m et un balcon en marge avant à 0 m d'une ligne latérale ouest de terrain et à 1,63 m d'une ligne latérale est de terrain au lieu de 2 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 683 du cadastre du Québec, soit le 12005, avenue Éthier.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1187177001

CA18 10 381

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre deux cases de stationnement intérieures d'une longueur de 5,25 m au lieu de 5,5 m pour le 3981, rue Émery, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures et conformément au plan préparé par Lafond Architecte en date du 7 août 2018 (date de révision), deux cases de stationnement intérieures d'une longueur de 5,25 m au lieu de 5,5 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 413 281 du cadastre du Québec, soit le 3981, rue Émery. Adopté à l'unanimité.

40.07 1187040016

CA18 10 382

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant secondaire de 1,02 m au lieu de 2,25 m pour le 12401 à 12407, avenue Désy, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant secondaire de 1,02 m au lieu du 2,25 m requis;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 096 060 du cadastre du Québec, soit le 12401 à 12407, avenue Désy.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1187161010

CA18 10 383

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 40 logements au 4755, boulevard Léger, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un bâtiment résidentiel de 40 logements au 4755, boulevard Léger.

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière représentant 3 % du coût du projet soit déposée lors de la délivrance du permis;

QUE cette demande modifie la résolution CA18 10 218;

ET QUE conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par Atelier d'architecture Vély datés du 18 juillet 2018 ;
- Modélisation couleur préparée par la firme Atelier d'architecture Vély, projet 2017-81 intitulé Proposition d'un projet d'habitation 40 logements, datée du 13 juillet 2018 et déposée à la DAUSE le 13 juillet 2018;

 Plan d'implantation préparé par Jean Girard arpenteur-géomètre pour la firme PLG arpenteurgéomètre daté du 26 octobre 2017, dossier G-7414, minute 17593 et déposé à la DAUSE le 23 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1185995006

CA18 10 384

Nommer M. Charles Ladouceur, à titre d'inspecteur du cadre bâti, à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de neuf semaines à compter du 10 septembre 2018, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu:

QUE soit nommé M. Charles Ladouceur, matricule 100088902, à titre d'inspecteur du cadre bâti (Emploi: 721750 - Poste: 65545), groupe de traitement 11, à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de neuf semaines à compter du 10 septembre 2018, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1183301002

CA18 10 385

Corriger la résolution CA18 10 357 en modifiant la date du 18 juin 2018 par celle du 16 juin 2018 et en remplaçant Direction des travaux publics par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu:

QUE soit corrigée la résolution CA18 10 357 en modifiant la date du 18 juin 2018 par celle du 16 juin 2018 et en remplaçant Direction des travaux publics par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1184394001

CA18 10 386

Autoriser la création d'un (1) poste permanent d'agent technique en ingénierie municipale (emploi : 789310), groupe de traitement 11, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et abolir, en contrepartie, le poste temporaire d'agent technique en environnement.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un (1) poste permanent (1/AP) d'agent technique en ingénierie municipale (emploi : 789310), groupe de traitement 11, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics;

QUE soit aboli le poste temporaire d'agent technique en environnement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité. 50.03 1187367011

CA18 10 387

Mettre fin au mandat de Mme Renée-Chantal Belinga à titre de mairesse suppléante et nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 11 septembre au 31 décembre 2018.

II est proposé par Mme Chantal Rossi appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit mis fin au mandat de Mme Renée-Chantal Belinga à titre de mairesse suppléante et que soit nommé M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 11 septembre 2018 au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1187987001

À 20 h 23, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 15 octobre 2018.